

DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER
COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-08

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA
REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERET, le Maire.

Etaient présents : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Lysiane LEDUC-DREAN - Marie-Claude HOFFNUNG - Ludovic MAULNY - Pascale CLAUSER - Jean-Bernard MAILLARD - Éric POTIER - Philippe BERTEMONT - Philippe ONILLON - Marie-Laure PAIN - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoir :

Houria BADEK donne pouvoir à Ludovic MAULNY
Françoise COUTAND donne pouvoir à Éric POTIER
Catherine INNOCENT donne pouvoir à Lysiane LEDUC-DREAN
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD
Marie-Christine DEHLINGER donne pouvoir à Philippe ONILLON

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Vu l'article L.115-2 du code de la voirie routière,
Vu l'article L.2422-12 du code de la commande publique,
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement de voirie départementale approuvé par arrêté du président du Conseil départemental en date du 23 août 2012,

Considérant que la route départementale 514 relève de la compétence du Département,

Considérant que la commune souhaite réaménager la traverse de son bourg le long de la RD 514 dite Avenue du général AILLERET,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal :

Afin d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains, la commune et le conseil départemental souhaitent recourir au transfert de maîtrise d'ouvrage organisé par les

dispositions de l'article L. 2422-12 du code de la commande publique. Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. Le recours au transfert de maîtrise d'ouvrage prévu dans le cadre de ces dispositions paraît, ici, le dispositif le plus approprié pour la réalisation des opérations. Le maître d'ouvrage, ainsi désigné, exerce la fonction de maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée. Il assure toutes les attributions et responsabilités attachées à cette fonction conformément aux dispositions de l'article L2421-1 du CCP. Pour autant, il ne dégage pas le Conseil Départemental de ses responsabilités concernant, en particulier, l'entretien. Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation, de réalisation et de financement des travaux, d'une part, et d'autoriser l'occupation du domaine public routier départemental nécessaire à la réalisation de ces travaux, d'autre part.

La commune est désignée maître d'ouvrage de la réalisation de ces travaux et s'engage à respecter les conditions de la convention signée par les deux parties.

Annexe : Convention de transfert de maitrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux sur le domaine public départemental.

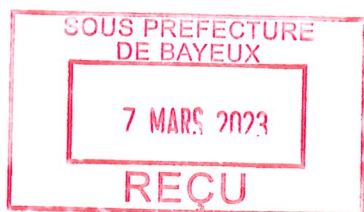
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

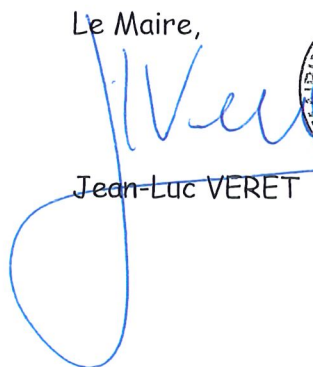
Accepte, les conditions de la convention


Autorise, le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

ADOPTE à l'unanimité

*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 7 mars 2023*



Le Maire,

Jean-Luc VERET

A circular official seal of the Commune de Ver-Sièges-Calvados. The seal features a central emblem and the text "COMMUNE DE VER-SIÈGES-CALVADOS" around the perimeter.